

Progrès importants vers une meilleure santé en milieu carcéral

Recommandations pour une harmonisation des services de santé dans l'exécution judiciaire.

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont adopté des recommandations pour harmoniser les services de santé en milieu carcéral. Cette décision représente un grand progrès pour le projet «Lutte contre les maladies infectieuses en milieu carcéral» (BIG) et garantit l'effet durable de ses résultats.

Le risque pour les détenus de contracter une maladie infectieuse telle que le VIH/sida, l'hépatite ou la tuberculose est sensiblement plus élevé en milieu carcéral qu'en milieu libre. C'est pourquoi la CCDJP et la CDS ont adopté des recommandations communes pour lutter contre les maladies infectieuses en milieu carcéral. Ces recommandations ont été élaborées dans le cadre du projet «Lutte contre les maladies infectieuses en milieu carcéral» financé par l'Office fédéral de la santé publique. Leur mise en œuvre offre au personnel de santé exerçant en milieu carcéral une base de travail importante dans le domaine de la prévention.

Traduire, informer, former

Quelques exemples de recommandations: assurer la communication interculturelle entre le personnel médical et

les détenus, notamment en recourant au service national d'interprétariat téléphonique. Donner aux détenus la possibilité de bénéficier d'une information uniforme et suffisante sur les risques et les moyens de se protéger des maladies infectieuses, et mettre à la disposition du personnel carcéral des standards et des protocoles pour aborder les maladies infectieuses et les thèmes paramédicaux (questionnaires d'entrée, transfert de données, etc.). Toutes les institutions de l'exécution des peines doivent permettre à leur personnel de participer aux cours offerts par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) concernant les questions médicales, et notamment les maladies infectieuses en milieu carcéral.

L'objectif des recommandations est de favoriser une harmonisation des soins dans toutes les institutions pénitentiaires de Suisse, de promouvoir un dialogue supracantonal et interdisciplinaire et de mettre en œuvre le principe d'équivalence. Cela requiert que les personnes détenues aient accès aux mêmes offres de prévention, de dépistage et de thérapie que les personnes en milieu libre.

Collège interdisciplinaire en activité

La CCDJP a en outre décidé d'instaurer un collège d'expert-e-s de l'exécution des peines et de la santé qui doit garantir la pérennité des résultats du projet. Ce collège a déjà entamé son travail et doit être soutenu, à l'avenir, par un se-



crétariat permanent. Il poursuivra le développement des recommandations sur la base des futurs résultats de la recherche et mettra à disposition des supports de formation pour le personnel pénitentiaire ainsi que du matériel d'information pour les détenus. Par ces mesures, les deux Conférences gouvernementales créent une plateforme nationale reconnue pour les questions de santé dans l'exécution des peines dont l'objectif est de soutenir les cantons dans la réalisation de leurs tâches et de

fournir ainsi une contribution à la santé publique.

Lien: [www.bag.admin.ch/VIH et sida](http://www.bag.admin.ch/VIH%20et%20sida)
> Informations destinées aux professionnels > Groupes cibles (axe 2)
> Personnes incarcérées

Contact: Karen Klaue,
section Prévention et Promotion,
karen.klaue@bag.admin.ch

Se vacciner contre la grippe

Prévention contre la grippe. L'arrivée de la saison froide sonne une nouvelle fois l'heure de la vaccination contre la grippe. Diverses mesures doivent inciter les personnes en contact régulier avec des groupes à risque ainsi que les groupes à risque eux-mêmes à se faire vacciner pour se protéger. Le principal groupe cible des mesures est celui des professionnels de la santé.

En Suisse, entre 100'000 et 300'000 patient-e-s consultent en période de grippe un médecin pour des symptômes grippaux. Une hospitalisation s'impose pour 1000 à 5000 d'entre eux chaque année. Les complications grippales, comme la pneumonie, touchent principalement les groupes présentant un risque accru, à savoir: les personnes souffrant d'une maladie chronique, les femmes enceintes, les enfants nés prématurément ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans. Chaque année, quelque 1500 personnes décèdent de la grippe en Suisse; près de 90 pourcent de ces décès concernent des personnes âgées. Les coûts générés annuellement par la grippe pour le système de santé suisse

se chiffrent, d'après des modélisations scientifiques, à près de 100 millions de francs suisses. La mesure de prévention la plus simple et la plus efficace est la vaccination contre la grippe à l'automne. Elle offre une meilleure protection contre une infection grippale que de simples mesures d'hygiène et entraîne des effets secondaires extrêmement rares. Automne après automne, la population est informée au travers d'un train de mesures, et les groupes présentant un risque accru sont appelés à se faire vacciner. Le site Internet www.sevaccinercontrelagrippe.ch fournit aux spécialistes et à la population toutes les informations nécessaires sur la grippe et la vaccination.

Principal groupe cible: les spécialistes de la santé

Le principal groupe cible des mesures est le personnel médical et le personnel soignant. Autrement dit, principalement les professionnels des soins dans les hôpitaux, les établissements de soins et les autres organisations de la santé ainsi que les sages-femmes et les assistant-e-s en cabinets médicaux, mais aussi les thérapeutes, les prestataires techniques et le personnel externe des

institutions de santé. En se faisant vacciner contre la grippe, ces personnes contribuent au but ultime: protéger les personnes présentant un risque accru. Les spécialistes de la santé constituent le plus grand groupe professionnel en contact direct avec les personnes particulièrement vulnérables. En contact physique immédiat avec elles, ils jouent un grand rôle dans la transmission des virus grippaux aux patients et aux résidents d'institutions de longue durée. De plus, ce groupe professionnel court lui-même un risque nettement accru de contracter une infection grippale.

Taux de vaccination faible parmi le personnel de soins

Des rapports locaux et des études hospitalières internes conduites ces dix dernières années révèlent que le taux de vaccination du personnel soignant dans les hôpitaux suisses est actuellement à un niveau bas. Ce taux est nettement plus élevé parmi les médecins, avec toutefois de fortes nuances selon le secteur. Par exemple, le taux de vaccination parmi les chirurgiens est plus bas que parmi les spécialistes de médecine interne ou les pédiatres. Il existe des différences également sensibles au niveau régional.

De manière générale, le taux de vaccination en Suisse romande et au Tessin est plus élevé qu'en Suisse alémanique.

De nouvelles offres pour les spécialistes de la santé

Une série de nouvelles mesures ont été introduites cette année à l'intention des professionnels de la santé. Il s'agit notamment d'affiches pour les hôpitaux et les établissements résidentiels et d'un test de vaccination grippe sur papier. Sont également prévus un film didactique pour les institutions de santé ainsi que des articles en lien avec la grippe que les institutions et les médias spécialisés peuvent utiliser pour leurs publications internes.

Lien: www.sevaccinercontrelagrippe.ch

Contact: Sarah Tran,
section Campagnes,
sarah.tran@bag.admin.ch